

Le RUSÉ

Ça y est nous sommes en juillet, mois des hausses diverses et variées. Non, pas celles des températures qui peinent décidément à prendre leurs quartiers d'été, mais côté augmentations on devrait quand même être gâtés... Prenons le gaz : inlassablement il poursuit sa courbe ascendante. Cette fois, les tarifs vont augmenter de 0,5 % pour les ménages. Mais baisser de 0,7 % pour les professionnels. Certains services à la personne vont eux voir leur TVA passer de 7 % à 19,6 %, quant au paquet de cigarettes il devrait prendre 20 centimes prochainement... Et on ne vous parle pas de l'essence qui devrait prendre dans les jours à venir de 2,5 à 3 centimes le litre.

En revanche, pas de revalorisation prévue pour le SMIC ni pour le point d'indice des fonctionnaires bloqué depuis 2010. Et même des baisses programmées et qui devraient intervenir en plein mois d'août, histoire de passer inaperçues cachées au milieu des vacances estivales : citons le taux du livret A dont on annonce qu'il pourrait descendre à 1,50 % au 1^{er} août. Quant aux pensions de nos retraités, elles ne devraient même plus suivre l'inflation... Autrement dit, perte de pouvoir d'achat en perspective. Mais ne versons pas dans la sinistrose, tout n'est pas si noir... Les communications téléphoniques passées en Europe coûteront moins cher (-17 % pour passer un appel). Les textos eux vont même subir une baisse de 11 %. Et puis surtout, nous sommes en juillet. Signe que les vacances ne sont vraiment plus très loin. Et que le soleil devrait enfin s'installer sur l'hexagone. Mais on n'est sûrs de rien.

Le dessin

Chaque semaine notre dessinateur Babouse, revient sur l'actualité à sa manière...



Compte administratif : 16 millions d'euros d'excédent

Le vote du compte administratif a une nouvelle fois été l'occasion pour Jacky Hénin de dénoncer une gestion faisant bien trop appel aux impôts des Calaisiens et alors même que l'excédent atteint cette année pas moins de 16 millions d'euros.

« Chaque année depuis quatre ans, nous sommes contraints de tenir les mêmes propos. Avec une volonté implacable de n'écouter personne, de ne prendre aucune des souffrances de notre population en compte, vous faites toujours plus supporter d'impôts à nos concitoyens.

Ainsi pour l'année 2012 :

- les dépenses de fonctionnement qui atteignent 96 millions d'euros, ont progressé de + 3,85 % soit presque 3,6 millions d'euros.

Dans le même temps les recettes ont progressé de 4,1 millions. L'écart final entre les recettes et les dépenses de fonctionnement arrive à la somme de 16,2 millions d'euros.

Pour masquer cette réalité, vous allez bien entendu affecter une grosse partie de cet excédent à la section investissement que vous rendez déficitaire. Une fois de plus, vous prétendez que la dette qui vous a été laissée était trop importante : pourtant la ville de Calais n'a jamais atteint la moyenne des villes de sa strate en matière de dette, ce qui est une bonne chose.

Vous avancerez également, comme ceux qui prônent l'austérité à tout vent, l'austérité pour les salariés et leurs familles évidemment, qu'il ne faut pas laisser de dettes pour les générations futures.

Vivre ensemble, construire ensemble l'avenir, n'implique-t-il pas que chacun prenne sa part à la construction des infrastructures nécessaires à la vie en collectivité ?

Alors que l'emprunt permet de lisser le coût de la dépense dans le temps (qui achète une maison comptant, sans faire appel au crédit ? NDLR), vous faites en permanence le choix de taxer et de taxer toujours plus. Si notre ville était du point de vue de la dette dans une situation difficile, chacun pourrait comprendre cette réalité. Mais cela n'est pas le cas et votre démarche ne fait qu'aggraver les difficultés des familles.

Pour le compte administratif 2009, l'excédent de fonctionnement se montait à presque 14 millions d'euros.

Pour le compte administratif 2010, l'excédent de fonctionnement se montait à 15 655 000 €.

Pour le compte administratif 2011, l'excédent de fonctionnement se montait à 16 320 000 €.

Pour 2012 il est à la même hauteur.

L'an dernier, pour vendre votre mauvais film, vous avez utilisé l'écran de fumée « diminution du prix de l'eau et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ». Nous vous faisons remarquer, qu'il était possible de faire beaucoup mieux. Pour essayer de nous discréditer, monsieur Agius nous avait demandé pourquoi nous ne l'avions pas fait ? Parce que les conditions évoluent avec le temps tout simplement. Sait-il, monsieur Agius de la droite forte et dure, qu'entre le compte administratif 2008 et le

compte administratif 2012 (sous votre responsabilité donc) les recettes de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ont augmenté de 1 125 000 euros quand les dépenses ont, elles, diminué de 400 000 euros.

Ainsi nous dépensons moins, mais vous faites payer plus d'impôts.

Avec cet exemple précis, chacun a compris que nous avons des approches radicalement différentes : nous faisons le pari de la mesure, vous faites le choix d'une imposition renforcée qui enlève des moyens aux familles calaisiennes en général, sans leur procurer de services supplémentaires.

Pour ces raisons et tant d'autres nous ne voterons pas le compte administratif 2012. »

Pour Emmanuel Agius, chargé de lire le petit topo rédigé à cet effet par le cabinet : « Vous nous donnez des leçons en disant que nous augmentons à tort les impôts. Oui nous avons dégagé 16 millions d'euros ce qui nous permet de dégager des marges de manœuvres. Ça nous permet de limiter le recours à l'endettement contrairement à vous qui l'avez fait exploser. Du côté des investissements notre programme continue à être mis en place tout en nous occupant du patrimoine. Nous avons fait en un mandat ce que vous n'avez pas fait en 37 ans. L'an prochain vous viendrez nous reprocher la diminution de l'eau ou des impôts, alors on se donne rendez-vous l'année prochaine et à la même place. »

Le chiffre

500 000 : c'est en euros le montant qui aura été jeté par la fenêtre par la municipalité en études diverses et variées pour un parking souterrain qui finalement ne verra pas le jour Place d'Armes. Pas de quoi crier au scandale pour Natacha Bouchart qui estime que la rénovation de Calais-Nord « n'aura pas coûté beaucoup plus cher que ce qui était prévu. Et ça plaît de plus en plus. » C'est marrant, nous on n'a pas du tout les mêmes échos... Mais alors, pas du tout...

En bref... En bref... En bref En bref... En bre

La manne Radio 6

Ne cherchez pas à savoir ce que Jacky Hénin a pu dire lors du conseil municipal en écoutant Radio 6, ça ne sert à rien. Une nouvelle fois la radio locale tout à la gloire de Natacha a snobé le député européen. C'est devenu une habitude, difficile d'entendre une autre voix que celle de la mairesse en chef sur les ondes. Ça doit être ça le respect de la diversité... Et bien sûr cela n'a absolument rien à voir avec le fait que Natacha Bouchart vient encore d'embaucher un ex Radio 6. Après Stéphane Lecarrié, l'ex animateur qui fait désormais la promo de la ville, et Aurélie Motta, femme du journaliste Jo-

celyn Motta entrée au service relations publiques avant d'être promue tout récemment directrice adjointe du centre culturel Gérard Philippe, c'est encore à Radio 6 que la mairesse a trouvé le remplaçant de Mme Motta pour le service relations publiques. Une vraie manne. Dans ces conditions, toute critique du pouvoir en place par le média radiophonique serait mal venue. Ceci explique cela...

Atelier fermé

Attention, exceptionnellement l'Atelier est fermé ce vendredi 5 juillet. Rendez-vous le samedi 13 juillet pour une soirée karaoké (voir p2)

Port de plaisance : qui va financer ?

La délibération destinée à modifier les statuts de la Communauté d'agglomération en vue du transfert de compétence du port de plaisance ne laissait bien sûr pas l'opposition indifférente. C'est Gilles Cocquempot qui le premier faisait remarquer qu'« il s'agit d'une délégation de compétence et non d'un transfert comme indiqué dans la délibération. » Jacky Hénin confirmait les propos de son collègue : « Effectivement c'est une délégation de compétence au nom et pour le compte de... La délibération doit être modifiée. Par ailleurs, continuait-il, le président de la communauté d'agglomération du Calais aura-t-il l'amabilité d'expliquer au conseil les enjeux pour nos concitoyens d'une telle délégation ? Pourra-t-il nous indiquer si la région entend assumer les lourdes charges relatives à la remise en Etat des quais, à des aménagements pour l'avenir, ou si la région entend laisser à la collectivité demandeuse le soin de mener à bien ces travaux ? »

Natacha Bouchart décidait alors de prendre la parole pour demander aux services de modifier la délibération et expliquait ensuite que « sur le processus, il y a 2 étapes. Il s'agit là seulement de la première, l'adaptation des statuts de l'agglomération. Puis il y aura signature de convention avec la Région. » Pour Philippe Blet, « la délibération ouvre la porte à la négociation. C'est nécessaire juridiquement et administrativement. Beaucoup de questions ont été posées lors de la dernière réunion, ces inquiétudes seront exprimées lors du prochain conseil portuaire. » Pas de quoi convaincre Jacky Hénin qui estimait avoir « posé une question à M. Blet, or il ne m'apporte pas de réponse. Dites-nous ce

que vous voulez faire de la plaisance. Ouvrir des négociations sans avoir de vision de ce que l'on veut, c'est ridicule. A-t-on un avis juridique sur la possibilité de saucissonner les compétences ? Le président de la CCI l'a répété, c'est la manne des ferries qui a permis de faire des travaux. Vous vous engagez pour des années or la plaisance est déficitaire. Je n'imagine pas qu'on arrive à mettre les tarifs en fonction des besoins. Ça veut dire qu'on va demander aux Calaisiens d'assumer cette charge par les impôts. »

C'est Natacha Bouchart qui reprenait alors la parole et se défendait en affirmant « le projet et la stratégie on l'a, c'est développer les anneaux, aménager un endroit accueillant et accessible. Actuellement je n'ai pas les éléments qui me permettent de prendre cette décision. Si dans l'esprit on pouvait partir sur une syndicalisation, je pense que ça pourrait convenir à tous. » Pour Philippe Blet, « la plaisance est importante pour le développement du territoire mais la question c'est à quel prix ? » avant d'enchaîner sur l'aéroport en tentant de faire un parallèle... On se demande encore pourquoi...



Poil à gratter

Coup de chapeau

A l'occasion d'une délibération concernant le Centre culturel Gérard Philippe, Nicole Lheureux et Jacky Hénin ont tenu à féliciter Dominique Floch, le directeur parti en retraite tout récemment, pour le travail accompli tout au long de ces années.

Avant l'heure c'est pas l'heure

Les élections municipales de 2014 n'ont pas encore eu lieu mais les élus des différentes communes ont déjà décidé entre eux que le président de l'agglo serait... calaisien. C'est bien gentil mais ça n'a absolument aucune valeur. Ce sont en effet les élus qui seront élus à l'issue des prochaines élections qui décideront de ça...

Candidats surprise

Philippe Blet a failli s'étrangler lors du vote de la délibération A1 destinée à élire le remplaçant de Jean-Pierre Bonvarlet à l'agglo. Caroline Matrat Maenhout et Jacky Hénin ont en effet fait acte de candidature. De l'opposition à l'a CAC, et puis quoi encore ! Ça voudrait dire que Philippe Blet aurait enfin des contradicteurs face à lui et pas des élus béni oui oui. Impossible ! Il serait bien incapable de faire face. C'est d'ailleurs bien pour ça que sa première décision a été... de refuser que l'opposition siège au conseil communautaire. Pas folle la guêpe : il sait très bien que face à

Jacky Hénin, il fait (très) pâle figure...

Modification

Cette fois, c'est la délibération concernant le port de plaisance qui était mal rédigée. Et ce n'est pas la première fois que l'opposition fait modifier voire carrément retirer une délibération pour cause d'incohérence ou d'imprécision. Finalement, heureusement que l'opposition est là, car que d'erreurs évitées... Et pas un membre de la majorité pour relever... Car il ne faut pas compter sur eux pour se rendre compte des éventuelles erreurs. On se demande même s'ils lisent simplement leurs dossiers...

Nouvelle agression ?

Cela deviendrait-il une habitude à la CAC ? Après l'affaire Sellier, agressé sur son lieu de travail par un collègue, c'est un autre agent qui explique avoir été agressé verbalement la semaine passée. Cette fois c'est un chef de service qui s'en serait pris à un agent d'un autre service. Et comme ce n'est pas la première fois que ça arrive l'agent qui s'estime victime ne devrait pas en rester là... Décidément à l'agglo on ne se soucie pas vraiment du bien être des agents... Mais vous verrez qu'une fois encore c'est l'agresseur qui sera récompensé... Il suffit d'être dans les petits papiers de la direction et on peut s'en permettre des choses...

Une salle de sport quai de la Moselle

A propos de la création d'une salle de sport quai de la Moselle, Jacky Hénin déclarait : « C'est une bonne idée que de construire une salle à cet endroit. Un emplacement pouvant permettre un accès aux collégiens de Jean Jaurès et de Jean Macé. Oui, mais aussi aux enfants des écoles primaires du quartier. Un emplacement accessible facilement aux habitants du Petit Courgain, et offrant de nombreuses possibilités de stationnements à proximité pour les utilisateurs. Si nous partageons l'idée et l'emplacement, nous pensons que la destination choisie n'est pas la meilleure. En effet, si la salle du marché couvert a vieilli, si elle n'offre pas le meilleur accueil au public (j'en atteste), elle peut encore rendre de nombreux services d'autant que la fédération de basket oblige à la pose d'un parquet pour les équipes de haut niveau, ce dont la salle est dotée. Un élément qui peut permettre la formation des jeunes : filles ou garçons. Le Club de Calais Basket a de réels besoins et ceux-ci peuvent être comblés par l'utilisation d'un autre équipement municipal : la salle Calypso, un complexe bâti pour servir le sport en général, un complexe envié à l'extérieur. L'idée d'une spécialisation de la salle Calypso et d'un partage filles-garçons, ne doit effrayer personne. Agir différemment amènera inévitablement à des oppositions, des désaccords. Le sport de haut niveau apparaîtra une fois de plus favorisé, alors qu'il ne montre que très rarement l'exemple. Ce serait dommage, en centre-ville, et à l'entrée d'un quartier où le comité des fêtes s'efforce de multiplier les initiatives d'animations qui recueillent un réel succès. Cette première délibération, n'est pas un engagement définitif et nous allons la voter pour montrer notre volonté d'aménager à cet emplacement un équipement polyvalent de belle facture, permettant d'assouvir le maximum de passions. Lorsqu'arrivera le moment de faire le choix définitif, nous le ferons en fonction de l'intérêt du maximum de Calaisiens. » Pour Natacha Bouchart, « il est évident que le lieu choisi est une réponse au fait que dans le quartier du Petit Courgain il n'y pas de lieu. Il y avait un manque. Sur le cahier des charges, ça peut être discuté. Il faut qu'elle puisse être utilisée par les établissements scolaires, les collèges... » A suivre donc...

Retrouvez les interventions de Jacky Hénin en intégralité sur www.leruse.fr

On le note

DERNIERE SOIRÉE AVANT LES GRANDES VACANCES



Samedi 13 juillet 2013

à

19 H

à L'ATELIER

194, Bd de l'Égalité

Restauration possible sur place :
Croque-monsieur et hot-dog

PARTICIPATION : 3 €

RÉSERVATION SOUHAITABLE

☎ 03.21.36.39.79
03.21.96.82.69

